

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

Spiritan Education Collection

Spiritan Collection

2016

Guide Spiritain pour l'Éducation

Congrégation du Saint-Esprit

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/spiritan-education>

Congrégation du Saint-Esprit



Guide spiritain pour l'éducation

GUIDE SPIRITAIN
POUR L'ÉDUCATION
2016

Crédits photos :

Firmino Cachada

Jean-Yves Urfié

Michel Robert

Jean-Michel Gelmetti

Wikimedia commons

PREFACE

L'éducation a toujours fait partie de la mission spiritaine d'évangélisation, depuis la fondation de la Congrégation. En 1703, Claude Poullart des Places a fondé un séminaire pour offrir à de pauvres séminaristes une éducation complète et très ouverte, afin de faire d'eux des ministres efficaces de l'Évangile auprès des pauvres de leur temps. Les diplômés du Séminaire du Saint-Esprit ont vite acquis une excellente réputation pour leur zèle apostolique comme pour leur érudition ; beaucoup ont servi à leur tour comme directeurs et professeurs dans des séminaires de France et du Nouveau Monde. François Libermann était d'abord réticent quant à l'implication de son ordre dans les œuvres d'éducation ; mais il a vite compris l'importance de l'éducation au service de la mission. Il insistait sur le besoin de « travailler, non seulement sur la partie morale, mais encore dans la partie intellectuelle et physique, c'est-à-dire dans l'instruction, l'agriculture et les métiers » (N.D. VIII, 248).

Les années qui suivirent la mort de Libermann virent la création de nombreuses œuvres éducatives dans le monde – des écoles normales, des écoles agricoles ou techniques, en plus des écoles traditionnelles – dont beaucoup devinrent réputées pour leur excellence. Plus récemment, on a remis en question notre engagement dans le ministère de l'éducation, surtout parce que quelques-unes de nos œuvres ne servaient plus directement la raison première pour laquelle elles ont été fondées, à savoir le service des pauvres. Un réexamen en profondeur du rôle d'une congrégation missionnaire dans l'éducation, surtout à la lumière de l'exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II, *Ecclesia in Africa*, a mené le chapitre général de Maynooth en 1998 à réaffirmer l'éducation, formelle et informelle, comme une dimension intégrale de la mission spiritaine pour favoriser les talents donnés par Dieu chez les pauvres, et pour qu'ils prennent leurs responsabilités dans la société afin d'orienter son futur.

Maintenant, beaucoup de nos confrères dans le monde continuent leur implication dans les œuvres éducatives, formelles comme informelles, en réponse aux besoins de notre temps. Plusieurs circonscriptions d'Afrique ont commencé à se réinvestir dans l'éducation ; elles voient dans ce ministère une contribution particulière au charisme spiritain de rendre l'Église locale de plus en plus autonome. Ce *Guide spiritain pour l'éducation*, premier livret de ce type depuis notre fondation comme congrégation, veille à s'assurer que toutes nos œuvres éducatives, traditionnelles comme nouvelles, sont clairement au service de notre but premier, à savoir l'évangélisation des pauvres (RVS 4). Demandé par le chapitre général de Bagamoyo, et profitant de l'expertise et de l'expérience de beaucoup de confrères et de laïcs impliqués dans nos différentes œuvres, le Guide identifie les valeurs fondamentales que toutes nos entreprises éducatives devraient impliquer, qu'elles soient anciennes ou plus récentes ; il souligne les critères pour l'établissement de nouvelles œuvres, ainsi que pour le réévaluation de nos écoles déjà établies afin d'assurer une fidélité permanente au charisme spiritain.

Comme tous les guides semblables, le *Guide spiritain pour l'éducation* développera, à la lumière de l'expérience, la meilleure pratique et les circonstances changeantes dans lesquelles nous accomplissons notre mission. Il sera révisé régulièrement. Le Conseil Général espère qu'il offrira à la fois direction et inspiration à tous ceux qui sont impliqués dans ce ministère unique où collaborent spiritains et laïcs, alors que nous cherchons à vivre avec authenticité dans le monde contemporain l'esprit et les intuitions hérités de nos fondateurs.

John Fogarty, C.S.Sp.

John Fogarty, C.S.Sp.
Supérieur Général

INTRODUCTION

La congrégation du Saint-Esprit (spiritains), fondée en 1703 par Claude Poullart des Places (1679-1709) et plus tard renouvelée par François Libermann (1802-1852), est une institution catholique de frères et de prêtres religieux répartie dans le monde entier. L'esprit du fondateur s'est maintenu au long des générations successives de spiritains, qui, en des temps différents, dans des contextes et sous des formes variées, se sont engagés dans des œuvres éducatives¹ comme partie d'une stratégie générale d'évangélisation. Dans le monde entier les spiritains travaillent dans une large palette d'œuvres sociales et éducatives, formelles et informelles (Maynooth 2.12). L'éducation formelle se fait aux niveaux primaire, secondaire et universitaire, tandis que les œuvres informelles visent à répondre aux besoins de formation sociaux, pastoraux et communautaires pour adultes, jeunes, adolescents et enfants. L'inspiration pour la présence spiritaine dans toutes ces réalités éducatives se trouve dans notre tradition et dans les valeurs que nous cultivons. Elles ont été transmises dans la Congrégation, comme vivant héritage de nos fondateurs.

Le chapitre général de Bagamoyo en 2012 a déclaré que l'éducation était un élément constitutif de notre mission spiritaine et a demandé au conseil général « *d'élaborer un Guide spiritain pour l'éducation pour toute la Congrégation* » (1.28). Ce Guide cherche à énoncer les éléments fondamentaux du ministère spiritain d'éducation, en fidélité à l'intuition de nos fondateurs et à notre riche expérience dans les œuvres pastorales, sociales et éducatives. Il cherche aussi à donner des

¹ Pour la clarté : l'expression **œuvres éducatives** a, dans l'ensemble du document, le sens large de tout engagement spiritain dans des écoles, collèges et universités, tout comme dans des programmes pastoraux, sociaux, humains et de développement qui ont une composante éducative, qu'elles soient ou non propriétés de la Congrégation.

orientations et des critères pour la formulation de projets éducatifs relevant de chaque circonscription. Nous savons que l'élaboration de tout projet d'éducation doit être adaptée aux réalités locales, prenant en compte les exigences de la diversité culturelle, ecclésiale, sociale, gouvernementale et légale de chaque pays, tout comme la réalité concrète de la circonscription spiritaine.

Avec reconnaissance nous remercions les nombreux spiritains et les collaborateurs laïcs qui ont décrit et partagé le domaine de leur expérience et de leur connaissance de l'éducation spiritaine au cours de longues années. Nous reconnaissons pareillement et soulignons le travail déjà fait en maintes circonscriptions pour la production de règlements et d'autres documents, qui aident à donner forme, chez eux, à l'avenir de leur engagement spiritain en éducation. Pour essayer de dégager une vision commune, ce Guide décrit nos potentialités et a rassemblé de nombreuses réflexions et idées partagées par des spiritains engagés dans le travail de l'éducation.

I. MISSION ÉDUCATION : PRINCIPES GUIDES

1.1 L'engagement spiritain dans l'éducation a commencé quand Claude Poullart des Places a établi une communauté pour des étudiants pauvres, qui devaient à leur tour devenir « *d'humbles et dévoués ministres* » au milieu des classes les plus pauvres et les plus abandonnées de son temps en France. Bien que François Libermann ne soit pas connu comme initiateur d'œuvres éducatives, il a néanmoins, en des temps où l'esclavage arrivait à sa fin, reconnu intuitivement le rôle de l'éducation dans l'émancipation des pauvres et son importance pour la formation intégrale de futurs citoyens. Sans aucun doute il a conçu le travail d'évangélisation dans un sens holistique et demandait aux missionnaires de travailler pour le développement intégral des personnes, dans tous les aspects de la vie : éducation « *non seulement du point de vue moral, mais aussi de la formation intellectuelle et physique, c'est-à-dire en enseignant l'agriculture et le commerce* » (N.D. VIII, 248). Fort de ces convictions il écrivait à M. Aragon : « *si nous abandonnons les écoles, nous détruisons l'avenir de nos missions* » (N.D. IX, 44 et 50-51). C'est grâce à la vision et à l'inspiration de Libermann que la Congrégation a commencé à faire croître et à développer ses œuvres éducatives, missionnaires et pastorales en de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'ailleurs.

1.2 La Règle de Vie (RVS) pose les fondements du charisme spiritain et de notre mission dans l'Église. RVS 4 dit : « *l'évangélisation des pauvres (Lc 4,18) est notre but (cf. N.D. XIII, 170). Nous allons donc plus spécialement vers les peuples, les groupes et les personnes qui n'ont pas encore entendu le message évangélique ou qui l'ont à peine entendu, vers ceux dont les besoins sont les plus grands et vers les opprimés. Nous acceptons aussi volontiers des tâches pour lesquelles l'Église trouve difficilement des ouvriers* ». RVS 18 se réfère aux œuvres d'éducation, comme faisant partie de notre mission spiritaine : « *la promotion des communautés chrétiennes et la formation d'un laïcât engagé et responsable; le soutien des vocations et la formation aux ministères et à la vie religieuse et missionnaire; les œuvres sociales et éducatives dans la ligne de notre vocation spiritaine; l'éveil au sens de la*

mission universelle, de la justice et de la fraternité entre les peuples ». Plus avant, RVS 18.1 nous rappelle que « *nous considérons comme tâches particulièrement importantes aujourd'hui : l'apostolat auprès des jeunes, dont la situation appelle plus que jamais des œuvres sociales et éducatives.* »

1.3 Les récents chapitres généraux ont souligné un engagement nouveau et croissant de la Congrégation dans les œuvres éducatives, surtout dans les jeunes circonscriptions. Le chapitre d'Itaici (1992) nomme l'éducation un outil de libération, qui « *ouvre les portes d'une vie humaine décente, tout en [...] faisant entrevoir l'amour préférentiel du Seigneur pour les plus défavorisés* » (Itaici 14). Le chapitre de Maynooth (1998) réaffirme l'engagement spiritain pour les pauvres, nommant l'éducation partie intégrante de notre mission d'évangélisation (Maynooth 2.13 - 2.16). Plus récemment le chapitre de Bagamoyo (2012) a non seulement cité l'éducation comme un aspect essentiel de la mission spiritaine aujourd'hui, mais il a aussi appelé à plus de coordination de nos œuvres éducatives dans l'ensemble de la Congrégation (1.28 et 1.30).

1.4 En conclusion, nous pouvons dire que nos fondateurs-mêmes, la RVS et plusieurs chapitres généraux présentent les œuvres éducatives comme une claire expression de notre vocation missionnaire, et ce dans une grande diversité d'engagements apostoliques. Bien plus, l'engagement spiritain dans une variété d'œuvres éducatives a longtemps été considéré comme un important outil d'évangélisation holistique, de croissance et de développement humain partout dans le monde. Aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, notre engagement dans l'éducation requiert des spiritains et de nos collaborateurs un cœur qui écoute et une grande attention, pour trouver où l'Esprit nous appelle « *à répondre de façon créative aux besoins d'évangélisation de notre temps* » (RVS 2).

II. VALEURS SPIRITAINES EN ÉDUCATION

La personne de Jésus-Christ est au centre de toute œuvre spiritaine d'éducation; les valeurs de l'Évangile doivent donc imprégner l'expérience d'éducation dans son intégralité. Toute institution ou organisation se reconnaît aux valeurs qu'elle défend. De même, la Congrégation a des valeurs basées sur l'Évangile, qui englobent aussi l'héritage vivant de nos fondateurs. Ce sont ces valeurs héritées qui font que nos œuvres sont spiritaines. C'est pourquoi toute initiative éducative spiritaine, formelle ou informelle, doit inculquer les valeurs suivantes, qui expriment notre identité spiritaine, et les transmettre d'une génération à l'autre.

2.1 OPTION PREFERENTIELLE POUR LES PAUVRES

Puisque le but affirmé de la Congrégation en RVS 4 est « *l'évangélisation des 'pauvres' (Lc 4,18)* », toute œuvre d'éducation, à travers sa mission, par sa vision et son ethos, cherche à faire de cet élément fondamental du charisme spiritain une réalité vécue, qui donne l'inspiration et la direction. Car si Dieu aime tous les hommes, son premier amour est pour les oubliés, les opprimés et les pauvres. En conséquence toute œuvre éducative spiritaine est appelée à voir la réalité du monde du point de vue des pauvres, des oubliés et des opprimés, parce que c'est le point de vue de Dieu. Cette option préférentielle s'exprime également dans notre style de vie personnel et notre façon de vivre en communauté éducative (Maynooth 2.12 Éducation; Bagamoyo 1.6; 2.5 et 2.6).

2.2 DEVELOPPEMENT DE LA FOI

Les œuvres éducatives spiritaines encouragent fortement à reconnaître la présence de Dieu dans le monde et cherchent à développer une foi personnelle en la personne de Jésus-Christ, une foi qui donne dynamisme et vie. Nous invitons tous ceux qui nous soutiennent à partager

notre spiritualité spiritaine et, comme Jésus, nous cherchons à être « *conduits par l'Esprit* » (Lc 4,1) dans nos relations, nos choix, nos comportements et nos décisions, tandis que nous construisons le règne de Dieu ici et maintenant.

2.3 UNE COMMUNAUTE DE RELATIONS RESPECTUEUSES

Nous favorisons un esprit de famille, fait d'appartenance, d'attention aux autres, d'aide mutuelle et de sens de la communauté, où la qualité des relations est importante. Nos œuvres éducatives sont des lieux où de nombreux chemins se croisent de façon significative et où l'expérience humaine a la possibilité d'être enrichie par des relations respectueuses et l'apprentissage mutuel, laquelle, à son tour, devient le fondement pour construire une communauté et des relations au-delà des centres éducatifs. Dans nos communautés éducatives, où les directeurs, les éducateurs, les équipes, les étudiants, les parents, les membres de la famille et les amis qui nous soutiennent interagissent sans cesse, nous mettons en valeur la diversité, les différences d'âge et de sexe comme un don de Dieu et reconnaissons la valeur de la transparence, de la collaboration de tous et de la fiabilité pour la construction de la confiance mutuelle.

2.4 JUSTICE, PAIX ET INTEGRITE DE LA CREATION (JPIC)

Nous nous faisons « *les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment* » (RVS 14). Bien plus, Bagamoyo a clairement identifié « *l'éducation comme une voie de libération intégrale des personnes et des peuples* » (1.4) et le travail de « *JPIC* » comme étant au cœur de l'identité spiritaine (2.5). À son tour le pape François dit que « *les problèmes du monde ne peuvent être analysés ni expliqués de façon isolée... Tout est lié. C'est pourquoi le soin porté à l'environnement doit être lié à un amour sincère pour nos frères en humanité et un solide engagement dans la solution des problèmes de société* » (*Laudato Si*, 61 & 91). C'est pourquoi une importante tâche des œuvres éducatives spiritaines consiste dans l'intégration

des dimensions sociales dans les programmes de formation, en y incluant la prise de conscience des profondes causes structurelles de l'oppression, de la pauvreté et de la destruction de la création.

2.5 ÉDUCATION HOLISTIQUE ET CENTREE SUR LA PERSONNE

L'éducation spiritaine cherche à offrir une expérience de croissance la plus complète possible, en donnant la priorité à l'intégration du potentiel spirituel, humain, intellectuel, physique, social et culturel de chaque étudiant. Les étudiants sont aidés dans leur croissance humaine par une pédagogie et une pratique basées sur la réflexion et l'action, qui les rendent capables d'expérimenter une façon plus profonde de penser et de vivre; c'est ainsi qu'on prépare les jeunes à découvrir leur vocation et à la vivre comme des citoyens conscients.

2.6 EXCELLENCE ACADEMIQUE

Les œuvres éducatives spiritaines cherchent à porter à l'excellence académique par l'enseignement et l'instruction, autant dans les classes qu'en dehors. Les étudiants sont aidés à acquérir connaissance, compréhension, savoir-faire et des comportements qui soient à la hauteur de leur expérience de vie. Nous cherchons à les motiver en leur fixant des buts et à encourager chacun à lutter pour l'excellence selon ses possibilités, ce qui donne une expérience éducationnelle large et aide les personnes à trouver leur chemin dans la vie.

2.7 ACCUEIL ET DIALOGUE AVEC D'AUTRES TRADITIONS de Foi

Les œuvres éducatives spiritaines accueillent tout le monde, sans regarder à une forme de handicap, ni au milieu ethnique, social ou religieux. En dialogue avec des gens de traditions chrétiennes ou de foi différentes, nos œuvres éducatives cherchent à être des instruments de réconciliation, de respect et de confiance mutuelle, là où il y a des divisions ou désunions à cause des frontières culturelles, sociales, religieuses ou tribales.

2.8 ESPRIT DE SERVICE ET DE PARTAGE

Dans les Évangiles et les Actes des Apôtres, le service du don et du partage est une attitude centrale de la vie chrétienne. L'Évangile de Luc montre comment Jésus était attentif à chacun, riche ou pauvre, et comment il recevait l'aide financière pour l'aider dans son ministère (Lc 8,1-3). Par conséquent, au cœur de nos œuvres éducatives il y a un esprit de service et de partage avec ceux avec qui nous vivons et que nous servons. C'est pourquoi les dons, ressources et talents d'une communauté éducative sont offerts comme un service, en vue de développer le potentiel unique de chacun et de servir le prochain non par charité, mais par justice. Car « *à celui qui a beaucoup reçu il sera demandé davantage* » (Lc 12,48) et « *si quelqu'un veut être le premier, qu'il se fasse le dernier de tous et le serviteur de tous* » (Mc 9,35).

2.9 ÉVALUATION, RENOUVELLEMENT & INITIATIVE

Les œuvres éducatives, comme toute autre, évoluent continuellement et peuvent ainsi se trouver dans une situation où elles ne correspondent plus au but initial. RVS 25 appelle les spiritains à être « *attentifs aux signes des temps* » et à « *réexaminer périodiquement les motifs qui fondent nos engagements actuels et notre apostolat* ». Un tel réexamen ou évaluation d'une œuvre éducative, fait en collaboration avec nos partenaires, peut nous amener à la renouveler en l'adaptant à un nouvel objectif ou en développant de nouvelles initiatives. Alternativement cela peut nous conduire à abandonner un projet éducatif particulier, qui ne contribue plus aux idéaux et au but général de la Congrégation qui est au service de « *l'évangélisation des pauvres* » (RVS 4).

III. SPIRITAINS EN ÉDUCATION INFORMELLE

3.1 Au long des années de nombreuses œuvres éducatives ont été lancées et se poursuivent, donnant une réponse créative aux besoins des gens, surtout aux jeunes parmi lesquels nous travaillons. Ces œuvres sont nombreuses et variées, en réponse aux besoins et aux situations. Malheureusement la pauvreté et l'exclusion durent toujours en bien des lieux et des pays, et les gouvernements ne sont pas toujours à la hauteur pour répondre aux besoins éducatifs de ces gens marginalisés, ou se lancent dans des programmes qui ont peu à voir avec la formation et le développement de ces groupes. C'est pourquoi, bien des œuvres éducatives informelles menées par des spiritains sont modestes en soi, mais cherchent à avoir un impact fort sur des groupes spécifiques et identifiables à l'intérieur d'une communauté ou paroisse ou au niveau d'une région. Cependant, certains œuvres informelles ont une portée nationale et même internationale. Des exemples concrets se trouvent dans les domaines suivants : alphabétisation, programmes d'emplois pour réfugiés et migrants, formation de jeunes cadres, cours spécifiques pour jeunes filles et femmes, ainsi que pour des gens des bidonvilles, formation à la technologie, cours de connaissance de soi et de développement humain, prévention du suicide et guérison des victimes de la torture, aide à la prise en mains de soi et petits cours de commerce, etc. Beaucoup de ces œuvres cherchent à aider les marginalisés à s'intégrer dans la société, à engager les gens dans un processus de prise de conscience sociale et politique pour transformer la société et à leur faire acquérir le sens de la citoyenneté.

3.2 Les œuvres éducatives informelles requièrent des spiritains d'engager un processus de discernement qui part de la réalité vécue par les gens. Un bon exemple en est celui de *SERVOL*², une œuvre récente,

² Voir *Horizons Spiritains*, Écoute attentive et Intervention respectueuse, L'histoire de SERVOL, Automne 2013, pp. 84-89. SERVOL a été fondé par le P. Gerry Pantin, CSSp, avec Wesley Hall, un célèbre cricketeur, dans le sillage dudit *Black Power Riots* en 1970 à Trinidad & Tobago.

internationalement reconnue, et qui a été lancée par un spiritain posant la simple question : « *Comment puis-je vous aider ?* » Curieusement ce genre d'œuvres n'exerce pas un « *attrait particulier* », comparé à l'ouverture d'une école. Elles exigent d'habitude une grande capacité de créativité et de souplesse chez ceux qui les dirigent et elles adoptent généralement une méthode inductive pour répondre aux besoins spécifiques et concrets, par exemple la méthode *Voir, Juger, Agir*. Interrogés sur le pourquoi d'une œuvre informelle, les spiritains, en général, donnent une réponse qui contient des mots du genre : croissance, renforcer, formation, capacité de croître, aider les personnes à prendre des responsabilités pour leur vie personnelle, promotion de la dignité humaine, construction d'une meilleure communauté, etc.

3.3 Beaucoup d'œuvres informelles sont organisées en collaboration avec des partenaires. Cela exige des spiritains un savoir-faire particulier, qui ne se limite pas aux œuvres éducatives informelles, et qui inclut : capacité de travailler en équipe, compréhension et respect du contexte culturel, habileté à trouver des fonds, conception et gestion du projet, motivation de volontaires et de collaborateurs à donner de leur temps et de leur énergie, pour arriver à un résultat déterminé.

IV. SPIRITAINS EN ÉDUCATION FORMELLE

4.1 Historiquement les spiritains ont été parmi les pionniers dans la construction d'écoles, primaires, secondaires et techniques dans maint pays. À cette liste on peut ajouter la fondation et la participation à la formation des enseignants, ainsi que de nombreux séminaires, petits et grands, pour la formation du clergé et des religieux. Beaucoup d'œuvres éducatives spiritaines ont été fondées soit à la suite d'un discernement collectif, soit par des personnes hautement dévouées au développement des jeunes. L'héritage spiritain continue à être actif et vivant dans des œuvres formelles appartenant à la Congrégation, partout dans le monde, et beaucoup d'entre elles sont anciennes et réputées pour leur haut niveau académique.

4.2 Les spiritains ont aussi une longue histoire, toujours vivante, d'engagement dans une vaste variété d'œuvres éducatives, en collaboration avec d'autres³ dans des jardins d'enfants basés dans des paroisses, des écoles primaires et des centres pastoraux. Collaborant avec des enseignants et des aumôniers, comme collecteurs de fonds, administrateurs d'écoles paroissiales locales, membres du conseil, membres des équipes d'enseignants, dirigeants des cours pour écoles/universités de jeunes, etc., de nombreux spiritains offrent le témoignage de leur présence dans les milieux de l'éducation.

³ Un bon exemple de cela est la Fondation d'Auteuil, créée en 1866 pour s'occuper d'orphelins et confiée par l'archidiocèse de Paris aux spiritains en 1923, en la personne du Bx Daniel Brottier. Plus de 700 spiritains ont travaillé à Auteuil; ils en assurent encore l'aumônerie aujourd'hui, font partie de la direction et de l'administration. Auteuil est présentement dirigée par des laïcs et accueille plus de 13 000 jeunes dans quelques 200 maisons.

4.3 Une expression particulièrement positive du charisme spiritain est la fondation et le soutien d'écoles pour ceux qui ont des besoins spéciaux ou des handicaps, et qui ailleurs ne trouveraient pas un milieu éducatif. Un exemple parmi d'autres est l'école Saint-Jean pour les sourds, en Gambie.⁴

⁴ L'école Saint-Jean pour les sourds est née en 1978, quand un étudiant spiritain, Patrick Nolan, en stage outre-mer, a commencé à travailler avec des enfants malentendants, dans un hangar vide d'une mission. Aujourd'hui l'école s'occupe d'environ 220 étudiants, avec une équipe de 35 enseignants et fait partie des institutions éducatives du diocèse de Banjul.

V. CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ORGANISATION D'ŒUVRES ÉDUCATIVES

5.1 Vu la croissance en nombre des jeunes circonscriptions qui s'engagent dans des œuvres éducatives, formelles ou informelles, et vu les constants et rapides changements de société, il est important de poser des critères pour l'ouverture et l'organisation de ces œuvres.

5.2 Les signes des temps et le discernement des besoins des gens va déterminer le type d'œuvre éducative à mettre en place – d'où la nécessité de faire une sérieuse étude préalable de faisabilité. Toute étude de ce genre sera faite en conformité avec le '*plan stratégique de mission de la circonscription*' (Bagamoyo 1.9; 5.4)

5.3 Bien que les initiatives individuelles soient louables, tout nouveau projet nécessitant personnel et finances passera par un discernement communautaire, un dialogue avec les responsables de la circonscription et demandera l'approbation du conseil général (RVS 22 et 248.3.4). Spiritains, nous ne nous donnons pas une mission à nous-mêmes, mais nous accueillons notre engagement dans l'éducation, surtout s'il est à temps plein, comme une partie du plan missionnaire d'ensemble de la circonscription (RVS 77.1 & 77.2).

5.4 Toutes les institutions éducatives doivent avoir un descriptif de leur mission, qui exprime clairement leur vision et leurs valeurs. Ces descriptifs seront régulièrement mis à jour, selon les évolutions et les changements de circonstances.

5.5 Les œuvres éducatives, propriétés des spiritains ou dirigées par eux, « *porteront une attention spéciale aux questions légales, établissant une claire distinction entre les œuvres et les propriétés de la Congrégation et celles des autres* » (Bagamoyo 1.31). Dans ce but, les œuvres seront établies de telle manière qu'elles ne soient pas uniquement dépendantes

de la circonscription, mais soient des entités légales à part entière et financièrement auto-suffisantes.

5.6 À la lumière de RVS 164 et 170, le conseil de circonscription est responsable de la rédaction de statuts ou de règlements qui distinguent clairement les niveaux et les responsabilités pour l'organisation de toute œuvre éducative : propriété, tutelle et administration⁵. (Voir l'exemple donné en appendice 1 pour une possible description des responsabilités de chacun.)

5.7 Selon les bonnes habitudes, le conseil de circonscription encourage la formation de directeurs, la formation continue et le renouvellement des équipes de directeurs, d'administrateurs et d'éducateurs dans la mission de la Congrégation et des valeurs spiritaines.

5.8 Pour la solidité de notre ministère éducatif formel dans la Congrégation et en réponse aux multiples défis de notre temps, les points suivants sont prioritaires pour les conseils de circonscription :

- a) l'identification et la formation de confrères qui ont les capacités de gérer des œuvres éducatives (Maynooth 2.15, 16; Bagamoyo 1.29) ;
- b) la formation et la nomination d'aumôniers qui travaillent en collaboration avec d'autres personnes pour transmettre la vision et les valeurs spiritaines à tous ceux qui nous soutiennent (Bagamoyo 1.32) ;
- c) la formation du personnel pour l'usage des médias et des moyens modernes de communication qui sont en lien avec la culture des jeunes;
- d) la nomination d'au moins un ou de plusieurs spiritains compétents dans les conseils de tutelle.

⁵ Pour la clarté : dans ce document *propriétaire* renvoie à la congrégation du Saint-Esprit. *Tutelle*, parfois appelée conseil de tutelle, directeurs ou administrateurs, a la responsabilité de la mise en place et de l'observance des règlements. *Administration* se réfère à la direction d'une œuvre éducative particulière; elle est normalement dirigée par un président ou un principal.

5.9 Des institutions éducatives spiritaines anciennes qui sont au service de groupes sociaux n'entrant pas clairement dans la catégorie des pauvres sont face à des problèmes quant au charisme spiritain. Même si c'est difficile, une évaluation et un discernement continu s'imposent, de telle sorte que les valeurs spiritaines soient encore exprimées sous des formes qui, pour être différentes de la fondation originelle, soient en conformité avec la mission de la Congrégation aujourd'hui. Il y a des situations où il nous faut nécessairement accepter qu'une institution a fini de remplir sa mission et ne demande plus l'investissement des forces spiritaines.

VI. PATRIMOINE ET ORGANISATION FINANCIÈRE

6.1 La Congrégation est bénie d'abondants biens matériels et a certains droits et devoirs vis-à-vis de ses propriétés. Notre Règle de Vie dit que « *tous les biens de la Congrégation servent à la réalisation de ses fins* » (RVS 229), qui s'identifient fondamentalement avec l'évangélisation des pauvres (RVS 4). Par conséquent, tous nos biens matériels et les ressources mises à notre disposition nous sont confiés, dans un sens vraiment spirituel, pour l'accomplissement de la mission de la Congrégation dans l'Église et donc « *doivent être gérés avec soin et strictement utilisés en ayant ce but à l'esprit* ». ⁶

6.2 Les œuvres éducatives exigent un investissement considérable, en termes de finances et de potentiel humain. Le conseil de circonscription doit donc travailler en étroite collaboration avec la tutelle et l'administration :

- a) pour assurer la solidité financière de chaque œuvre ;
- b) pour mettre en place des mécanismes qui assurent la bonne marche de la gestion financière, la fiabilité et la transparence de chaque œuvre éducative.

6.3 La circonscription a le droit de bénéficier de l'utilisation de son patrimoine assignée aux œuvres éducatives. Cependant aucune œuvre éducative ne doit être entreprise dans le but spécifique d'organiser des collectes de fond ou d'avoir une œuvre lucrative pour la circonscription locale (Torre d'Aguilha 7.14.1). L'expérience a montré que, sur un long temps, les projets éducatifs demandent des moyens financiers considérables.

6.4 Quand c'est jugé nécessaire, la circonscription, en dialogue avec le conseil général, peut acquérir une propriété, des biens et des services pour des buts éducatifs, de même que les vendre, selon les normes établies en RVS 248.3.4; 248.5.5.

⁶ John Fogarty, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, Lettre de Noël 2015.

VII. COLLABORATION ET PARTICIPATION

7.1 Par sa nature, la mission est collaborative. De précédents chapitres généraux ont souligné l'importance de la collaboration avec l'Église locale, les laïcs, les membres d'autres traditions religieuses, les agences gouvernementales et non-gouvernementales (Maynooth 5). C'est pourquoi il est impératif que les spiritains engagés dans des œuvres éducatives aient une formation et des compétences appropriées à cette collaboration (Maynooth 5.14).

7.2 D'une manière ou d'une autre, tous les membres d'une équipe sont éducateurs et ont un rôle à jouer dans l'application de la vision spiritaine du projet éducatif. L'expérience montre que, si un éducateur est dévoué et s'intéresse aux étudiants, il/elle trouve les motivations, l'énergie inventive et la perception juste, comme un enseignant ou un membre d'une équipe de soutien. Cela favorise le bien-être de chaque étudiant et joue un rôle de modèle. La collaboration avec les parents et leur participation active, et celle d'étudiants en formation de directeurs, sont essentielles aussi pour le bien-être de toute la communauté éducative. Par conséquent, chaque circonscription encourage la croissance spirituelle et le développement personnel et professionnel de tous les collaborateurs laïcs et « *engagera des laïcs dans l'administration de nos institutions éducatives* » (Maynooth 2.14).

7.3 Les circonscriptions favoriseront aussi la mise en place de cours pour assurer la transmission des traditions et des valeurs spiritaines, en accord avec Bagamoyo 1.32.

7.4 Vu le paysage décentralisé de notre Congrégation la collaboration entre circonscriptions engagées dans les œuvres éducatives est forte-

ment souhaitable. Elle assure un enrichissement mutuel, donne stabilité au personnel spiritain et veille au caractère interculturel et international de la Congrégation. Des clés pour la collaboration sont:

- a) le partage par le net des expériences et des bonnes pratiques;
- b) la mise en commun des ressources (humaines, financières et matérielles) selon Bagamoyo 1.30;
- c) le contact personnel par les échanges d'étudiants et/ou de formateurs; contact des étudiants avec des situations vécues de pauvreté.
- d) réflexion et échange continus sur ce qui distingue la pédagogie spiritaine.

VIII. RÈGLES DE PROTECTION DES MINEURS

8.1 En accord avec les lignes directrices pour la protection des mineurs, publiées par la congrégation du Saint-Esprit en décembre 2012, il est essentiel que :

- a) *« comme les spiritains sont généralement appelés à servir dans des cultures différentes de la leur, il est très important que des programmes d'orientation appropriés soient mis en place pour les membres nouvellement arrivés », de même que pour les membres originaires de la circonscription, et que ces orientations « abordent les questions des pratiques culturellement acceptables et inacceptables avec une référence particulière aux possibles violations des limites à respecter dans le ministère » (5.2).*
- b) *chaque institut d'éducation doit avoir « sa propre politique de protection et un ensemble d'orientations particulières concernant les comportements appropriés, conformément aux normes locales en matières d'éducation et de vie ecclésiale » (5.3).*
- c) *les politiques et les procédures de protection de chaque œuvre éducative de la circonscription seront communiquées « par écrit à tous les membres de l'équipe » et on leur donnera aussi « la possibilité de participer à des ateliers de formation continue concernant la protection des mineurs » (5.3).*

IX. COORDINATEUR À LA MAISON GÉNÉRALICE POUR L'ÉDUCATION

Les œuvres éducatives spiritaines constituent une aire d'engagements formels et informels dans le monde et de ce fait elles font partie de la mission spiritaine internationale, qui cherche à bâtir un monde meilleur. En plus de ses services à toute la Congrégation, le conseil général, par l'intermédiaire du Coordinateur pour l'Éducation, cherche à soutenir les circonscriptions et les unions de circonscriptions, en favorisant de nouvelles initiatives éducatives, l'élaboration de règlements, le partage des ressources (humaines et financières), en facilitant l'échange de l'information et les réseaux internet, en programmant des rencontres internationales et des événements relatifs à notre travail en éducation.

CONCLUSION

Ces orientations proviennent d'une profusion d'expériences et de sources, ainsi que de générations de spiritains qui ont travaillé dans le champ de l'éducation. Espérons que de nouvelles expériences et autres apprentissages de spiritains et de collaborateurs de la base aideront à revoir, enrichir et adapter ces lignes, continuant ainsi le processus d'élaboration d'une vision spiritaine mondiale de l'éducation. En conclusion, le conseil général tient à remercier tous ceux qui continuent à être engagés dans nos œuvres et nos ministères éducatifs, parties de nos engagements apostoliques.

ANNEXE

La description ci-dessous des responsabilités des propriétaires, de la tutelle et de l'administration n'est pas exhaustive; elle met en lumière quelques-unes des responsabilités importantes et des fonctions que chaque conseil de circonscription doit mettre au clair, pour que les œuvres éducatives puissent fonctionner de façon efficace et satisfaisante. Quand on met en place les structures d'organisation, les exigences légales du lieu doivent être prises en compte et examinées par des experts compétents.

PROPRIETE

Le conseil de circonscription ou des confrères nommés par lui agiront au nom de la Congrégation comme propriétaires légaux, et des pouvoirs leur seront accordés en tant que propriétaires. Ceux-ci ont le droit et le devoir de :

- a) protéger et veiller aux droits et privilèges de la Congrégation en matière d'œuvres éducatives, concernant les questions de propriété, la mission, les buts et les motifs d'une œuvre éducative;
- b) nommer les personnes compétentes sur la base de leur aptitude, de leurs compétences et de leurs qualifications à des postes en éducation, en incluant des membres profès dans les équipes de tutelle pour assurer et maintenir l'ethos et les valeurs spiritaines;
- c) ratifier et confirmer la nomination de certains membres, tels le responsable d'une équipe de tutelle, le président, le vice-président, les principaux et vice-principaux et ratifier tout contrat établi avec les membres nommés ci-dessus, selon ce qui est défini par les statuts ou règlements de l'œuvre éducative;
- d) ratifier et confirmer l'élection ou la démission d'une personne dans l'équipe de tutelle, comme c'est prévu dans les règlements, y compris les modalités de leur élection ou du remplacement;

- e) nommer des spiritains aumôniers d'œuvres éducatives, en collaboration avec l'équipe de tutelle et la direction;
- f) approuver l'achat, la vente d'une propriété ou toute dette à endosser par l'établissement d'éducation (comme expliqué en 6.3);
- g) recevoir un rapport annuel, ainsi que demander toute information à l'équipe de tutelle concernant la marche de l'œuvre éducative, sa solidité financière et sa gestion;
- h) approuver toute action légale devant être entreprise au nom de l'œuvre qui pourrait engager le nom de la Congrégation.

TUTELLE

Le conseil de tutelle exerce une fonction de régulation et s'occupe des affaires d'une œuvre éducative; il est soumis aux pouvoirs de réserve des propriétaires. Le nombre de ses membres, ses termes de référence, ses fonctionnaires et son fonctionnement sont définis par les statuts et les règlements de l'œuvre éducative. Ce comité a les responsabilités particulières suivantes :

- a) collaborer étroitement avec les propriétaires pour appliquer la vision spiritaine et l'ethos dans l'œuvre éducative;
- b) être le principal organe de décision de l'œuvre;
- c) rédiger et mettre à jour le projet éducatif et en assurer la diffusion;
- d) nommer des personnes clés et des fonctionnaires, comme prévus dans les statuts et les règlements, et les soumettre à l'approbation des propriétaires, tout comme aux autres membres du conseil, présidents, vice-présidents, principaux et vice-principaux;
- e) faire faire des évaluations périodiques des personnes clés et des membres, ainsi que de l'ensemble de la marche de l'œuvre;
- f) recevoir un rapport annuel, ou plus fréquemment si nécessaire, sur l'état financier de l'œuvre;

- g) recevoir un rapport annuel sur la façon dont l'œuvre applique le but et les objectifs de la Congrégation;
- h) créer des comités avec des responsabilités spécifiques et des points de référence pour le bien-être de l'œuvre.

ADMINISTRATION

Les premières personnes responsables pour la marche d'une œuvre d'éducation sont les directeurs nommés ou l'équipe d'administration, à commencer par le président ou principal, et puis par les autres membres de l'équipe. L'équipe dirigeante a la responsabilité de :

- a) inculquer et mettre en œuvre la vision spiritaine et l'ethos ou les valeurs partagées dans la communauté éducative, chaque jour, à l'intérieur et en dehors des salles de classe;
- b) appliquer les règlements et observer les exigences légales locales;
- c) assurer l'administration et la maintenance d'un niveau élevé de formation humaine et d'éducation;
- d) veiller au recrutement de nouveaux membres de l'équipe, qui soient autant que possible engagés dans l'ethos de l'école et signer un contrat légal avec chaque employé, en sorte de sauvegarder les droits, les devoirs et les obligations des deux parties;
- e) respecter les exigences et appliquer le document des règles de protection des mineurs.

RÉFÉRENCES ET SOURCES

1. Université Duquesne, règlements
http: /www.duq.edu/about/administration/policies/bylaws
2. John Fogarty, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, Lettre de Noël 2015.
3. Koren, Henry J., ed, *Essai sur le charisme spiritain et l'histoire spiritaine*, 1990.
4. Pape François, '*Laudato Si*', Encyclique sur la sauvegarde de la maison commune, Juin 2015.
5. Documents sur les règles spiritaines en éducation (Provinces d'Irlande, Tanzanie et États-Unis).
6. Spiritan Horizons, *Journal de la Congrégation du Saint-Esprit*, n° 9, Automne, 2014.
7. Vie spiritaine, *Spiritains en Éducation*, n° 23, septembre 2013.
8. Séries spiritaines sur l'Éducation 1, *Le cœur et l'éthos de l'éducation spiritaine*, Automne, 2014.
9. La Congrégation du Saint-Esprit, *chapitre général*, Bagamoyo 2012.
10. La Congrégation du Saint-Esprit, *chapitre général*, Itaiçi 1992;
11. La Congrégation du Saint-Esprit, *chapitre général*, Maynooth 1998.
12. La Congrégation du Saint-Esprit, *chapitre général*, Torre d'Aguilha 2004.
13. La Congrégation du Saint-Esprit, *Règle de Vie spiritaine*, 2013.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	3
INTRODUCTION.....	5
I. MISSION ÉDUCATION : PRINCIPES GUIDES	7
II. VALEURS SPIRITAINES EN ÉDUCATION.....	9
III. SPIRITAINS EN ÉDUCATION INFORMELLE	13
IV. SPIRITAINS DANS LES ŒUVRES D'ÉDUCATION FORMELLE.....	15
V. CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ORGANISATION D'ŒUVRES ÉDUCATIVES	17
VI. PATRIMOINE ET ORGANISATION FINANCIÈRE	19
VII. COLLABORATION ET PARTICIPATION	21
VIII. RÈGLES DE PROTECTION DES MINEURS	23
IX. COORDINATEUR À LA MAISON GÉNÉRALICE POUR L'ÉDUCATION	24
CONCLUSION	25
ANNEXE.....	26



Le Chapitre Général de Bagamoyo a chargé le Conseil Général d'écrire ce guide qui souligne l'engagement de la Congrégation dans le ministère de l'éducation. Il est destiné à tous les Spiritains impliqués dans l'éducation.

Ce manuel fournit les principes de base et les critères qui doivent guider nos engagements dans l'éducation aussi bien formelle qu'informelle.

Surtout, les valeurs spiritaines en éducation, telles qu'articulées dans ce guide, visent à nous aider à nous concentrer fidèlement sur notre mission spiritaine d'éducation, dans un monde caractérisé par les injustices et les inégalités.